

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

AMENDEMENT

N ° CD32

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« six »,

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une durée de six mois semble bien trop longue pour que le département mette en place le plan national. D'autant plus que les plans d'actions vont dépendre des saisons et des évènements climatiques. Une durée maximum de deux mois devrait inciter le département à être proactif et cela assurera le bon déroulé des plans nationaux.